

Modalités et conditions de l'OPERATION «CLIM'UP » De Dietrich du 1/1/2021 au 31/3/2021

La marque DE DIETRICH, représentée par la société BDR Thermea France SAS au capital de 229 288 696 euros, dont le siège social est sis 57 Rue de la Gare, 67580 MERTZWILLER, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n° B 833 457 211, propose à partir du 1/1/2021 et jusqu'au 31/12/2021, une opération promotionnelle nommée « CLIM'UP » selon les modalités et conditions décrites ci-dessous :

Offre réservée aux professionnels de la distribution résidant en France Métropolitaine. Les employés de BDR Thermea France SAS, leurs familles ou les membres du ménage, ne sont pas éligibles.

En sollicitant l'offre, les candidats auront accepté les présentes modalités et accepté d'être liés par celles-ci.

Offre valable sous réserve de la vente d'au moins 1 climatiseur CLIM'UP De Dietrich (1 climatiseur CLIM'UP De Dietrich correspond à une unité extérieure associée à une ou plusieurs unités intérieures. Par exemple, prise en compte de 2 CLIM'UP pour 2 unités extérieures facturées) à un installateur entre le 1/1/2021 et le 31/3/2021.

Offre valable sous réserve de saisie correcte et complète des informations demandées sur le formulaire de demande en ligne sur clim.dedietrich-thermique.fr et de mise à disposition des pièces justificatives demandées. (Facture émise à destination de l'installateur mentionnant le SIRET du professionnel de la distribution, n° de facture, date de facture entre le 1/1/2021 et le 31/3/2021 et contenant au moins un des articles mentionnés ci-dessus)

La déclaration est possible jusqu'au 30/4/2021.

Il est possible de faire plusieurs déclarations sur la période. Il est possible de déclarer jusqu'à 10 produits par déclaratif. Il est impératif que la quantité mentionnée sur le formulaire de déclaration corresponde au nombre de modules vendus sur les factures justificatives. Un même module ne peut être déclaré 2 fois

L'offre consiste, sous réserve de validation de la demande par De Dietrich, en une **e-carte cadeau d'un montant de 30€ TTC pour le déclaratif de vente d'un climatiseur CLIM'UP.**

Attention : les e-cartes cadeau, comme tout avantage en nature, doivent faire l'objet d'une déclaration de la société auprès de l'URSSAF. Celles-ci ne sont pas nécessairement soumises à cotisations sociales. Voir www.urssaf.fr

Si la demande respecte les conditions de l'offre et qu'elle est validée par De Dietrich, le client professionnel recevra la carte cadeau dématérialisée correspondante **dans un délai d'environ un mois.**

La carte cadeau dématérialisée est envoyée au client professionnel par mail à l'adresse communiquée dans le formulaire.

La carte cadeau dématérialisée ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

Toute demande erronée, incomplète ou envoyée après le 30 avril 2021 ou dont les pièces justificatives sont manquantes ou ne correspondent pas au cadre de l'offre, sera refusée. Toute réclamation formulée au-delà du 31/5/2021 ne sera plus analysée ni traitée. Les frais de connexion ne seront pas remboursés.

Les bénéficiaires de l'offre acceptent de participer à des publicités liées à l'offre. Cette publicité peut inclure l'utilisation du nom du demandeur, d'une photographie (qu'ils fourniront sur demande) et d'une déclaration concernant l'offre et / ou les produits de la marque De Dietrich.

BDR Thermea France SAS se réserve le droit, à son entière discrétion, de :

1. Retirer l'offre et/ou refuser tout candidat lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu violation des présentes conditions générales ou autrement lorsqu'un candidat a utilisé des moyens frauduleux pour bénéficier de l'offre.
2. Retirer, modifier l'offre ou modifier les conditions de l'offre à tout moment et sans préavis.

Les demandeurs et bénéficiaires seront réputés convenir qu'aucune responsabilité ne pourra être attachée à BDR Thermea France SAS à la suite d'un retrait, d'une modification ou d'une altération de l'offre. Ces conditions générales prévalent en cas de conflit ou d'incohérence avec toute autre communication relative à l'offre.

La décision de BDR Thermea France SAS concernant toutes les questions relatives à l'offre sera définitive.

Les données personnelles relatives aux candidats ne seront utilisées que conformément à la législation en vigueur sur la protection des données et ne seront pas partagées avec des tiers, à l'exception de celles nécessaires à l'administration de l'offre. Nous garantissons la destruction des pièces fournies par les candidats dans le délai de 30 jours après la clôture de l'opération.